

**Syndicat des
Enseignants de l'UNSA**
93, Boulevard Edouard Prigent
22000 Saint-Brieuc
06 79 94 30 57

St-Brieuc le 10 SEPTEMBRE 2019


se-unsa.org

**Section Départementale des
Côtes d'Armor**
Robin Maillot, secrétaire départemental

**Monsieur le Directeur Académique
des Services Départementaux de
l'Éducation Nationale
8 bis rue des Champs de Pies
BP 2369
22 023 SAINT-BRIEUC**

Objet : compensation horaire du temps de saisie des évaluations CP/CE1, aide aux écoles

Monsieur le Directeur Académique,

Le protocole d'évaluations nationales pour les élèves de CP et de CE1 est maintenu en 2019 2020, son caractère obligatoire est consolidé au travers de la circulaire de rentrée. Le SE-Unsa ne croit toujours pas à la plus-value d'un dispositif imposé, d'autant plus lorsqu'il représente une surcharge importante de travail, au détriment du reste des activités professionnelles.

C'est la raison pour laquelle nous vous demandons, Monsieur le Directeur Académique, de bien vouloir annoncer dès maintenant une compensation horaire à tous les enseignants concernés par la saisie des réponses des élèves.

Nous vous demandons également la possibilité d'affecter les remplaçants, sans mission, sur les classes concernées, d'autant plus si elles sont à fort effectif ou à cours multiples, pendant les temps de passation, de correction et de remontées de résultats. Nous pensons notamment à quelques écoles abordées lors du CTSD du 5 septembre dernier, qui ont des effectifs importants, mais pas seulement.

Je vous prie d'agréer, monsieur le Directeur Académique, mes salutations respectueuses.

Robin Maillot

Secrétaire Départemental du SE-UNSA 22

